

# Mobiles: halte au vol

Pour l'heure, en effet, le coût de ces bases, lesquelles utilisent une approche abonné, est prohibitif, ce qui a retardé leur implantation par bon nombre d'opérateurs. D'où la nécessité de créer une technologie plus efficace et surtout moins coûteuse.

C'est ainsi que sont nés les GSM Technology Services, une joint-venture passée avec ilabs, qui devrait offrir une solution moins onéreuse et surtout proposant de nouvelles fonctionnalités. De fait, ces services proposeront deux solutions EIR à meilleur compte et qui plus est paramétrables pour répondre aux besoins spécifiques des opérateurs. La première approche propose un service EIR centralisé qui diminue significativement l'investissement initial requis pour implanter un tel système. La seconde est une nouvelle solution de base de données locale EIR. Les identités des combinés dérobés sont chargés dans les bases de données EIR locales hébergées par l'association GSM. Les opérateurs se connectant à la base de données centrale migreront vers les bases de données locales au second trimestre 2005. Ce système bien qu'encore insuffisamment répandu est pourtant aussi vieux que le GSM. Or, dans le passé, les criminels se sont avérés capables de changer les numéros d'identification gravés dans les combinés, ce qui rendait inopérante toute base de données. Qui plus est, si nombre d'opérateurs voulaient bien signaler les téléphones volés, leurs concurrents rechignaient à considérer ces combinés (dont les cartes SIM avaient été changées pour un abonnement chez eux) comme volés. En outre, demeure le problème des week-ends. Bon nombre d'utilisateurs signalent un vol le samedi pour s'apercevoir le lundi qu'ils ont oublié leur mobile au bureau. Un vrai casse-tête qui fait perdre beaucoup de temps lorsqu'il s'agit de maintenir à jour la base de données. Bref, tout n'est pas toujours simple au pays de la mobilité **En France: quelles mesures ?**

Depuis juin 2004, les trois opérateurs français les opérateurs se sont enfin mis d'accord autour d'un système unique de blocage des mobiles. Car jusqu'à présent, il est uniquement possible de bloquer la ligne après un vol. Et les combinés se retrouvent sur le marché noir.

Le nouveau système permet de bloquer l'utilisation du téléphone en cas de vol, quelque soit l'opérateur utilisé. Un client victime d'un vol devra toujours informer son opérateur afin de faire bloquer les communications. En donnant le numéro de l'appareil (code IMEI), il pourra également obtenir que le téléphone ne serve sur aucun réseau même avec une autre carte SIM. Les trois opérateurs sont convenus de créer une base de données commune. Il faudra donc que les abonnés retiennent ou notent quelque part le numéro IMEI du combiné. Un réflexe encore loin d'être acquis. Pour rappel, le numéro IMEI d'un combiné est inscrit près du logement de la batterie. On y a également accès en tapant \*#06# sur le clavier du portable. Pourquoi ce retard? Certaines associations de consommateurs expliquent que les opérateurs y trouvent leur compte puisque le vol n'interrompait pas l'abonnement et qu'il pouvait facturer un nouveau terminal au client. Un point de vue refuté par les opérateurs: « *Le vol, c'est toujours un coût financier pour l'opérateur. C'est un coût marginal mais un coût* », expliquait Pierre Bardon, président de l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM). Selon un sondage TNS-Sofres, 6% des utilisateurs de mobiles assurent avoir été personnellement victime d'un vol et 3% d'une tentative.